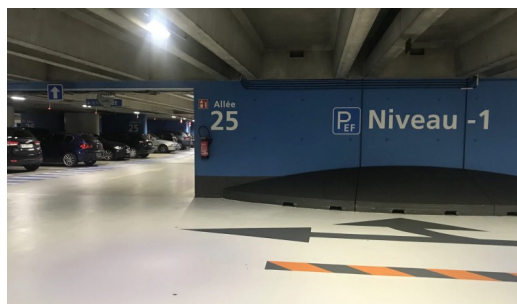




Parkings Terminal 2 :

Après les vestiaires et sous-effectifs, les douaniers sont baladés ?



P En plein cœur de l'été, le 11 août, un courriel a été envoyé aux agents travaillant au T2, leur indiquant qu'il était mis un terme aux facilités de stationnement (voir annexe au verso).

Ces facilités, instaurées lors de la survenance de la pandémie de Covid-19, traduisaient une certaine considération du gestionnaire aéroportuaire à l'endroit des différents personnels travaillant sur la plateforme et contraints de s'adapter de multiples façons (redéploiement, etc). Elles étaient donc appréciées pour cela.

Cette restriction vient s'ajouter à plusieurs autres dégradations des conditions de travail :

- Restauration restreinte en matière de choix de cantine, et plus chère.
- Et surtout un sous-effectif important, engendrant de fortes tensions sur le planning et le dépôt des divers congés. **Il manque 130 douaniers à Roissy !**

Cela ne saurait prêter à sourire, le drame survenu cette semaine montre bien encore que les personnels sont particulièrement exposés.

Surtout quand les vestiaires de nos collègues portant l'uniforme sont distants de plusieurs dizaines de mètres des locaux professionnels (aux T1, T2BD, T2E, T2F) !

En tenue et non armés, ils peuvent ainsi croiser des personnes mal intentionnées sans pouvoir se défendre !

Effectifs douaniers à Paris-Aéroports

Services	Effectifs		Solde
	de référence (=budgétés)	réels au 12/08/22	
Direction interrégionale (DI)	119	134	+15
Direction régionale	Roissy Fret (DRF = entrepôts logistiques)	555	-71
	Roissy Voyageurs (DRV = terminaux)	714	-74
Sous-total Roissy-Le Bourget	1388	1258	-130
Direction régionale Orly (DRO)	231	222	-9
Total Paris-Aéroports	1619	1480	-139

Goutte après goutte, l'exaspération gagne peu à peu. Face à l'urgence, SOLIDAIRES Douanes vient donc d'adresser un courrier aux autorités : aussi bien au gestionnaire aéroportuaire (Groupe ADP), qu'à la Direction interrégionale des Douanes et Droits indirects de Paris-Aéroports (DIPA) et au préfet délégué.

Les fonctionnaires des Douanes veulent pouvoir servir les usagers et la Collectivité. En toute sécurité et disposant des moyens adéquats.

Le vendredi 12 août 2022

**Annexe : Courriel DIPA du 11 août 2022 adressé
aux personnels douaniers travaillant au terminal 2**

Bonjour,

Nous vous diffusons une information importante liée au stationnement du terminal 2 à relayer à tous vos agents.

Dès le démarrage de la pandémie en mars 2020, la chute immédiate et durable du trafic, ont imposé au Groupe ADP de prendre des décisions sans précédent, concernant notamment la fermeture de plusieurs terminaux et parkings VL sur de nombreux mois. Toutefois, dès le démarrage de la crise, et afin de répondre au mieux aux besoins opérationnels des abonnés, le Groupe ADP a mis en œuvre des facilitations d'accès permettant aux abonnés des parkings dits "éloignés" (PR, PX, P3 résa notamment) de se garer temporairement, de façon dérogatoire et sans surcoût, dans les parcs au contact des aérogares (terminal 2).

La reprise de l'activité, met fin aux facilitations temporaires et dérogatoires accordées aux abonnés depuis le début de la crise.

Ainsi, chaque abonné retrouve donc l'accès aux parkings auxquels son abonnement lui donne contractuellement droit.

Les agents parcs ADP ont pour consigne de bloquer la carte parking aux personnes ne respectant pas la consigne.

Il est rappelé que les agents détenant une carte parking PAB doivent uniquement stationner aux parkings A et B, et qu'il est strictement interdit de stationner dans les parkings C, D, E et F.

En cas de départ en vacances, l'agent doit également respecter la durée de stationnement liée à son abonnement.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

Cordialement.